

Chapitre 6 Les politiques de l'emploi

Pour lutter contre le chômage structurel, deux types de politique de l'emploi sont mis en œuvre : les politiques actives de l'emploi visent à améliorer le fonctionnement du marché du travail ; les politiques passives de l'emploi ciblent la réduction des conséquences négatives du chômage sur la population, comme l'avancement de l'âge de la retraite ou le développement des aides sociales pour les personnes durablement exclues du marché du travail.



À retenir !

Pour atteindre l'objectif de plein emploi et réduire le chômage, sont mises en place des politiques de l'emploi.

- Les politiques de lutte contre le chômage structurel :
 - Elles se composent de **politiques actives** qui incitent le bénéficiaire à reprendre une activité professionnelle, à soutenir l'emploi et à se former.
 - ✓ **Reprendre une activité** : la **prime d'activité** a pour objet d'inciter les travailleurs à exercer ou à reprendre une activité professionnelle, les **contrats emploi compétences (CEC)** sont conçus pour mieux accompagner et former les bénéficiaires dans l'optique de retrouver un emploi, et la **baisse du coût du travail** passe par un allègement des cotisations sociales sur les bas salaires qui produit des effets importants sur l'emploi.
 - ✓ **La flexibilisation** : la **flexibilisation du marché du travail** représente l'ensemble des mesures qui permettent aux entreprises d'adapter leur volume de travail, c'est-à-dire d'ajuster la main d'œuvre aux besoins de la production, qui correspondent aux évolutions de la demande.
 - ✓ **La formation** : la **formation** intervient sur l'offre de travail, c'est-à-dire les demandes d'emploi. Elle permet aux individus concernés de trouver du travail, ce qui fait baisser le niveau du chômage. La formation entraîne un effet d'adéquation entre l'offre et la demande de travail.
 - ✓ Et de **politiques passives** de l'emploi qui s'efforcent d'atténuer les effets du chômage. **L'indemnisation du chômage** vise à garantir un minimum de ressources aux chômeurs. Avec l'incitation au retrait d'activité, il s'agit d'éloigner du marché du travail des personnes ayant un profil particulier (travailleurs âgés avec les préretraites par exemple).
- Les politiques de lutte contre le chômage conjoncturel :
 - Les deux instruments d'une politique macroéconomique de relance sont :
 - ✓ La **politique budgétaire** (qui est de la compétence des gouvernements des États de la zone euro qui doivent respecter la règle des 3 % de déficit public)
 - ✓ La **politique monétaire** (qui est de la compétence de la Banque centrale européenne avec comme objectif premier la lutte contre l'inflation).